



Dette envers une banque depuis 2002

Par **lauf38**, le **09/11/2015** à **09:52**

Bonjour,

J'ai reçu un appel d'un organisme de recouvrement me réclamant le paiement d'une dette contacté auprès d'un organisme bancaire datant de 2002. Le monsieur (pas très aimable) que j'ai eu au téléphone me menace de faire une saisie sur mes revenus ou mon compte bancaire si je ne règle pas cette dette rapidement, chose que je ne peux faire. Je voudrais savoir si c'est normal de réclamer une dette 13 ans après et s'il existe des recours...

Merci...

Par **youris**, le **09/11/2015** à **16:41**

bonjour,

ce type de société n'a aucun pouvoir contre vous, en outre votre dette est prescrite.

pour faire une saisie, il faut un titre exécutoire c'est à dire un jugement vous condamnant à payer.

ne payez rien, ne reconnaissez rien, dîtes que votre dette est prescrite.

salutations